

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Aux vœux qui Lui ont été adressés par les Membres de la Commission Communale, à l'occasion de la Saint-Albert, S. A. S. M<sup>gr</sup> le Prince a fait parvenir à M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, la réponse suivante :

« En vous remerciant tous de tout cœur des « sentiments dévoués qui vous animent et qui « vous attachent à Elle, Son Altesse Sérénissime se réjouit de constater le parfait accord « qui existe entre Ses sujets et les félicite de « leur participation à la bonne renommée de « la Principauté. »

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles

### DE LA PRINCIPAUTÉ

La Sainte-Cécile, patronne des musiciens, a été fêtée dimanche par toutes les sociétés artistiques de la Principauté et leur réunion a donné un éclat plus grand que jamais à cette fête traditionnelle.

A la messe qui a été dite à neuf heures à la Cathédrale étaient présents S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général ; M. le comte Gastaldi, Maire de Monaco ; M. Georges Bornier, directeur de la Société des Bains de Mer, ainsi qu'une foule de notabilités. Tour à tour, la Société Philharmonique, la Société Chorale, la section de musique de la Société des Régates et la Estudiantina monégasque ont fait retentir les voûtes de l'église métropolitaine par l'exécution magistrale d'un de leurs meilleurs morceaux de style religieux.

A l'issue de la Messe, les Sociétés réunies en cortège sont allées défiler devant l'Hôtel du Gouvernement, puis chacune a regagné son siège social.

A midi, un banquet a été donné à l'hôtel des Étrangers, à la Condamine, par les membres de la Société Philharmonique, sous la présidence de M. le chevalier de Loth. Les présidents et chefs de musique des autres Sociétés avaient été invités et assistaient à ce banquet confraternel. A deux heures, M. le Gouverneur Général est venu rendre visite aux convives et son entrée a été acclamée. M. le chevalier de Loth, prenant la parole lui a souhaité la bienvenue et S. Exc. M. Ritt, a ensuite prononcé une allocution au cours de laquelle il a assuré les Sociétés et particulièrement la Société Philharmonique de toute la bienveillance de Leurs Altesses Sérénissimes.

Une matinée dramatique et lyrique dont le programme avait été fort bien composé avec l'élite des musiciens de l'orchestre du Casino et des amateurs monégasques, a eu lieu dans l'après-midi au théâtre des Variétés. A cette matinée organisée par la Société Chorale l'*Avenir*, assistait un public très nombreux. M. le Gouverneur

Général et un grand nombre de hauts fonctionnaires l'ont honorée de leur présence. On a fait fête aux divers artistes successivement entendus et on a acclamé l'excellente Société Chorale dont le chef, M. Nef, et le président, M. Gindre, méritent tous les éloges.

A 7 heures et demie, un grand banquet a été donné dans la salle à manger de l'hôtel du Prince de Galles par les membres de la Société Chorale l'*Avenir*. Près de deux cents convives y assistaient, parmi lesquels les présidents et chefs de musique de toutes les Sociétés ainsi que diverses personnalités au nombre desquelles nous avons remarqué, M. le commandant Alban Gastaldi, M. Barbier, président du Comité de Bienfaisance de la Colonie française, MM. Adolphe Blanchy, Noghès, Bellando, Borghini, Alfred Mortier, etc.

Au dessert, S. Exc. M. Ritt, Gouverneur Général, et Président d'honneur de la Chorale, a fait son entrée dans la salle du banquet, salué par les acclamations des convives.

Plusieurs discours ont été prononcés : c'est d'abord M. Gindre, le président de la Chorale, qui en termes excellents, dit combien il est heureux de constater les progrès de la Société l'*Avenir*, progrès dont il fait remonter le mérite aux Souverains de Monaco et à la bienveillante protection du Gouvernement. M. Gindre porte un toast à LL. AA. SS. le Prince Albert I<sup>er</sup>, la Princesse Alice et le Prince Louis, toast qui soulève une ovation enthousiaste. Il boit ensuite et successivement à S. Exc. M. le Gouverneur Général, à M. le Maire de Monaco, aux présidents des diverses Sociétés artistiques et sportives, à M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration et à M. Georges Bornier, directeur général de la Société des Bains de Mer, aux représentants de la presse et enfin à M. Nef, le zélé chef de la Chorale.

Des applaudissements nourris saluent la fin de cette allocution, et c'est alors M. le Gouverneur Général qui se lève et qui, en une improvisation des plus heureuses, fait un éloge mérité des progrès incessants de la Chorale l'*Avenir*, de son cher Président, ainsi que de tous les artistes entendus au cours du beau concert de l'après-midi. Ce discours est longuement acclamé, et S. Exc. M. Ritt se retire au milieu d'une sympathique ovation.

D'autres toasts ont été ensuite prononcés par les Présidents des Sociétés présents au banquet, puis par M. Barbier, Bellinzona, Mortier. Entre temps les membres de la Chorale, massés au fond de la salle, ont fait entendre, sous l'habile direction de M. Nef et avec la perfection d'exécution qui les caractérise, divers morceaux de leur répertoire tels que l'*Aurore*, les *Trappeurs*, etc. Ces morceaux obtiennent un énorme succès, et c'est sur ces chants harmonieux que prend fin la journée de fête consacrée à Sainte-Cécile.

Un commencement d'incendie causé par une fuite de gaz s'est déclaré mercredi dernier vers

quatre heures de l'après-midi dans un des salons de l'Evêché. Fort heureusement, aux cris d'alarme poussés par les domestiques, un brigadier et trois gardes de la Compagnie d'honneur qui se trouvaient dans le jardin du capitaine Plati, en face de l'Evêché, s'empressèrent d'accourir et arrachant les tentures en feu empêchèrent cet incendie de prendre de graves proportions. Quand les pompiers arrivèrent en courant tout était heureusement éteint.

Mentionnons avec éloge les noms des quatre sauveteurs : le brigadier Joseph Marinelli, les gardes Edouard Casinoni, Augustin Benelli et Antoine Ciacci dont la belle conduite, en cette circonstance, a été signalée par un ordre du jour du colonel comte de Christen. Ajoutons que le garde Casinoni a été légèrement brûlé aux deux mains et le garde Benelli à la figure.

Un vol important a été commis dans la soirée de samedi à dimanche au domicile de M. Vatrican, entrepreneur de maçonnerie. Pendant l'absence de celui-ci et de sa famille, de hardis malfaiteurs ont forcé les portes de son appartement et se sont emparés d'une somme d'environ 8.000 fr. et de divers bijoux de prix. Une enquête active est poursuivie par la Direction de la Police.

Le Théâtre de Monte Carlo continue sa belle série de représentation de comédie, qui par leur perfection autant que par la qualité des "étoiles" engagées, permettent aux Parisiens de se croire encore sur le boulevard ; c'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'assister à une merveilleuse représentation de l'*Ami Fritz*, la délicieuse idylle d'Erckmann-Chatrian, interprétée par MM. de Féraudy et Baillet, M<sup>mes</sup> Muller et Marie Laure.

M. de Féraudy, qui a succédé à Got dans le rôle du Rebb Sichel, y trouve une création inoubliable et qui lui fait le plus grand honneur.

D'ailleurs l'ensemble de la troupe a remporté le plus vif succès.

*Tartufe* avec Coquelin Cadet a également beaucoup plu ; le célèbre comique s'y montre sous un jour particulier qui rend la soirée fort intéressante. Mais c'est surtout dans le Mascarille des *Précieuses Ridicules* qu'il triomphe.

Vendredi nous le réentendrons dans le *Mariage du Figaro*.

Très intéressant concert classique jeudi dernier : au programme, la *Symphonie pathétique* de Tchaïkowsky, œuvre importante qui est comme le chant du cygne du grand maître russe ; à noter l'*allegro con grazia* et surtout le finale, *adagio lamentoso*, qui est une plainte désespérée d'un caractère et d'une beauté saisissants ; cette page, interprétée par l'orchestre avec une profonde intensité, a produit un effet considérable.

Ç'a été ensuite l'exécution brillamment enlevée de la célèbre ouverture du *Tannhäuser* ; puis nous avons eu la première audition de la *Procession nocturne*, de Henri Rabaud, un jeune prix de Rome, et le fils du violoncelliste bien connu. Empressons-nous de constater le succès de cette

jolie composition, qui met en scène le personnage de Faust, d'après un passage de Lenau; M. Rabaud est un compositeur très mélodique et qui joint à ce mérite celui de posséder sa technique.

Le concert se terminait par deux pièces chantées, l'*Ave verum* de Mozart, et un délicieux madrigal de Roland de Lassus, ce maître incontesté du seizième siècle. Nos masses chorales ont très finement interprété ces deux compositions, comme à l'habitude, et M. Vialet, qui dirige leurs études, a droit à des félicitations.

Signalons aux amateurs le concert d'après-demain, dont le programme est de tout premier ordre, car il comprend la *Symphonie en ré* de Schumann, le *Chasseur maudit* de César Franck et l'*Après-midi d'un Faune*, un très curieux spécimen des productions de la plus récente école.

Comme on le voit, M. Jehin s'attache à varier ses concerts et à y introduire sans cesse du nouveau, ce dont il convient d'être reconnaissant à ce parfait artiste.

Jeudi 30 novembre 1899, à 2 heures et demie

### 3<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

avec le concours des Chœurs du Casino

Chef des Chœurs : M. LOUIS VIALET

<i>Symphonie en ré mineur</i> (n° 4).....	Schumann.
<i>Le Chasseur maudit</i> (1 <sup>re</sup> audition).....	César Franck
(Poème symphonique d'après la ballade de Bürger).	
<i>Le Rouet d'Omphale</i> , poème symphonique	Saint-Saëns.
<i>Prélude à l'Après-midi d'un Faune</i> .....	Cl. Debussy.
(Eglogue de Stéphane Mallarmé).	
<i>Les Maîtres chanteurs de Nuremberg</i> ..	Wagner.
(Fragments du 3 <sup>e</sup> acte).	
Avec les Chœurs.	

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

Dans son audience du 21 novembre courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Gaston-Jules Monier, né à Clamart (Seine), le 16 octobre 1880, peintre en bâtiments, sans domicile, à 6 jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Pierre-Joseph Caratti, né à Monaco, le 4 décembre 1879, menuisier, sans domicile fixe, 12 jours de prison et 16 francs d'amende, même délit.

Dans son audience du 23, le même Tribunal a condamné les nommés :

Pierre-Vincent Corrado, né à Garesio (Italie), le 21 octobre 1874, boulanger à Monaco, 16 francs d'amende, pour exercice d'une profession sans autorisation.

Marie Verrando, veuve Palanca, née à Vintimille (Italie), le 18 décembre 1857, tenant restaurant et buvette à Monaco, 16 francs d'amende (par défaut), même délit.

André-Pierre Fighiera, né à Eze (Alpes-Maritimes), le 22 juin 1859, cultivateur, demeurant à Monaco, 8 jours de prison et 25 francs d'amende, pour abus de confiance.

Blanche Minasso, veuve Goguet, née à Villa di San Pietro (Italie), le 12 septembre 1846, bouchère à Monaco, 16 francs d'amende et à la confiscation des poids saisis, pour détention de faux poids.

## Lettre de Paris

Paris, 27 novembre.

La vertu a régné cette semaine sinon dans tout Paris, du moins sous la coupole du palais du bout du pont des Arts. M. Brunetière qui présidait la traditionnelle séance annuelle à laquelle ce brave M. de Montyon a condamné les Immortels jusqu'à la consommation des siècles, M. Brunetière, dis-je, a discoursé en fort bons et en fort beaux termes sur la vertu.

Elle existe donc encore, la vertu? Oui certes et on n'aurait pour s'en convaincre qu'à recueillir les impressions du « rapporteur » chargé de préparer la liste des candidats à

ces fameux prix Montyon si raillés et si touchants. Celui qui, page à page, feuillette les milliers de pièces diverses composant les dossiers, n'hésite pas longtemps à se demander pourquoi les amateurs de « documents humains » ne cherchent pas davantage les études de leurs livres parmi ces êtres dévoués et sacrifiés qui, naïvement, vouent leur existence au soulagement de leurs semblables. On éprouve, à passer en revue les dossiers des pauvres gens, un attendrissement profond. Ah! si les auditeurs des discours académiques pouvaient avoir sous les yeux, toucher de leurs mains, les papiers maculés où de pauvres diables d'ouvriers ou de paysans ont griffonné leurs signatures pour attester le dévouement des candidats — des dévouements qui durent des années, des existences entières!

Ces paperasses portent les noms des habitants de villages entiers. Il est des candidats au prix de vertu qui sont la gloire, la gloire, si vous voulez, d'un pays. Tous, le maire ou le curé en tête, leur apportent leur témoignage. Lorsque le candidat est républicain, c'est le maire qui se met en campagne; si le candidat est pratiquant, c'est le curé qui colporte la pétition. Ainsi se retrouve partout la politique, même en matière de charité. Du moins, l'Académie ne s'en préoccupe-t-elle pas. Toute charité lui semble belle. Tout le monde est de la paroisse.

Que le nom de M. de Montyon soit béni, ne serait-ce que pour nous rappeler une fois par an que la vertu n'est pas un mythe!

\* \* \*

Elle est très touchante et très triste l'histoire de ces deux pauvres enseignes de vaisseau du *Descartes*, qui ont trouvé la mort à Kouang-Tchéou, la semaine dernière. Ils étaient l'un et l'autre d'une famille modeste, ils avaient conquis leurs grades à force de travail, ils s'étaient élevés très au-dessus de la condition où la naissance les avait placés, et leur perte sera deux fois cruelle à ceux qu'ils soutenaient de leur affection et de leur argent.

Le plus jeune des deux, M. Koun, avait vingt-deux ans. Il était, nous dit Marc Landry, le fils de l'instituteur de Baden, dans le Morbihan, et l'aîné de neuf enfants. Il eut, de tout temps, le désir d'être marin et rêvait d'entrer au *Borda*. Son père se garda bien de contrarier cette vocation. Mais, sans autre ressource que ses minimes appointements, le petit instituteur de village dut faire lui-même l'éducation de son fils, aidé par le vicaire de la paroisse à qui incombait la tâche d'enseigner le latin. Ces leçons profitèrent, et le jeune Koun, ayant passé avec succès l'examen des bourses, fut admis au collège de Vannes, puis au lycée de Lorient où, à dix-sept ans, il fut reçu à l'Ecole navale.

Lorsque trois ans plus tard, en 1892, il sortit de l'Ecole d'application comme aspirant de première classe, son frère cadet terminait ses études avec l'intention de suivre la carrière de la médecine navale. C'est alors que l'aspirant nouvellement nommé s'imposa le sacrifice de prélever, sur les 150 francs de sa solde mensuelle, la somme nécessaire pour faire vivre l'étudiant en médecine. Et comme cet étudiant, admis récemment à l'Ecole de Bordeaux, pouvait désormais se tirer d'affaires, le frère aîné se disposait maintenant à aider de sa solde son troisième frère. Et notez qu'il était à la veille de rentrer en France, son temps normal d'absence étant achevé, et il serait aujourd'hui sur la route du retour si les Chinois, dans leur animosité contre la France, n'avaient pas arrosé de son sang notre nouvelle possession d'Extrême-Orient.

Quant à l'autre victime de ce guet-apens, l'enseigne Gourlaouen, il avait quarante-deux ans, étant né le 7 juillet 1857. Il était Breton, ainsi que son compagnon d'infortune, et originaire de Brest. Entré dans la marine comme simple matelot, il avait franchi un à un tous les échelons de la hiérarchie dans ce cadre de maistrance où notre marine trouve les admirables sous-officiers qui font une grande partie de sa force. Travailleur acharné, il sut s'assimiler, sur le tard, les nombreuses connaissances théoriques de l'examen d'enseigne de vaisseau et, le 5 octobre 1894, il gagnait le grade de haute lutte.

Sa fin soudaine met en deuil une femme et de jeunes enfants, dont il était toute la fierté et tout l'espoir. La mort, en s'abattant sur ces deux officiers, a donc multiplié les infortunes. Aussi le crime commis par quelques Chinois fanatisés est-il de ceux qu'on ne saurait trop amèrement déplorer et pour lesquels une réparation complète s'impose.

\* \* \*

On vient de reprendre, de somptueuse façon, la *Belle Hélène* d'Offenbach, au Théâtre des Variétés. Un souvenir sur le célèbre compositeur s'impose. M. Ernest Blum qui fut un de ses « paroliers » se charge de nous les fournir :

« Offenbach tutoyait volontiers tout le monde et, notamment, ses collaborateurs; quand j'eus la chance enfin de travailler avec lui, il me dit :

« — Ecoute, je vais te tutoyer, parce que ça m'est plus

commode, mais je ne veux pas que tu me tutoies, je suis déjà tutoyé par trop d'imbéciles.

« — Comme vous voudrez, répondis-je, seulement je vais avoir l'air d'être votre domestique.

« — On ne le croira pas : on sait que j'ai l'habitude d'avoir des domestiques mieux tournés que ça!

« Et Offenbach, en effet, m'a toujours dit *tu* pendant que je lui disais *vous*. Je m'en tirais devant le monde en laissant entendre qu'il était un de mes vieux oncles, mais qu'il ne le disait pas pour ne pas se vieillir!

« Il avait autant d'esprit en parlant qu'en chantant. Un jour, en se promenant avec Hector Crémieux, il avisa un orgue de Barbarie qui jouait un air d'*Orphée* — tous les orgues de Barbarie jouaient des airs d'*Orphée*; dans les salons, dans les cabarets, comme le disait Fervacques, les pianos les jouaient tout seuls.

« — Hector Crémieux s'était arrêté aussi et écoutait avec une visible satisfaction.

« — Hein! tu entends! lui dit Offenbach, tes paroles! »

S. L.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Une maladie des œillets.** — Les plantations des œillets sont envahies cette année, dans la Provence, à Cannes, à Nice, et Antibes, par une maladie grave qui a déjà dévasté de nombreux champs et menace de ruiner l'une des cultures importantes de la région.

M. Mangin a fait l'étude de cette maladie et a reconnu qu'elle était due à un parasite, qu'il n'a pas pu encore isoler en raison des formes aussi diverses que complexes sous lesquelles il se manifeste, s'attaquant spécialement à la tige. Mais ce que l'auteur a reconnu, c'est que cette maladie n'est pas infectieuse et simplement constitutionnelle, ce que les horticulteurs avaient déjà pensé, ce qui leur faisait dire que leurs œillets étaient poitrinaires. La maladie en question se transmet par bouturage, car il est très difficile de reconnaître une tige saine d'une qui ne l'est pas.

Pour les reconnaître les unes des autres, l'auteur recommande le procédé suivant : on dispose les boutures préparées pour la plantation côte à côte et fichées dans les trous d'une mince planchette ou d'une feuille de zinc, que l'on dispose au-dessus d'un vaste plat renfermant un peu d'eau, de manière que la section des boutures soit à 2 ou 3 centimètres au-dessus de la surface de l'eau. Au bout de vingt-quatre heures, à la température de 15 degrés, les sections des branches malades sont couvertes d'un duvet blanc sortant de tout ou partie de la surface du bois, tandis que les surfaces des branches saines sont intactes. On jette toutes les plantes malades ou mieux on les brûle. Quant aux branches saines, on les plonge aussitôt après triage, par leur extrémité coupée ou avivée, soit dans une solution de sulfate de cuivre à 1 ou 2 grammes par litre, soit dans une solution contenant par litre 15 grammes de naphthol β et 45 grammes de savon : cette opération ayant pour but de tuer les spores qui auraient été accidentellement transportées sur les parties saines.

**Les développeurs de voyage.** — Les meilleurs révélateurs pour l'excursionniste sont, en tant que facilité du transport, les révélateurs pulvérulents. Nous avons eu occasion dans la période des vacances d'examiner quelques-uns de ces produits et nous avons reconnu leurs qualités. Ces nouveaux révélateurs sont l'azot-hydrol, le phénylöl et les bols-lumen.

L'azot-hydrol est très actif, il convient très bien pour les instantanés dont il parvient à faire sortir les moindres détails dans les demi-teintes. Pour les clichés à pose normale, il est bon d'employer le même révélateur sous une composition moins énergique.

Le phénylöl est un révélateur en une seule poudre, qui joint aux qualités du développeur précédent l'avantage de pouvoir être préparé instantanément. Une pincée de poudre, un peu d'eau et voilà le bain de développement prêt à fonctionner.

Si pratiques que soient les précédents produits, si grande que soit leur puissance sous une faible dose, ils sont encore inférieurs aux Bols-Lumen relativement à la facilité du transport. Le Bol-Lumen ou révélateur en pilules est une sorte de boulette qui contient tous les éléments du bain de développement. Chaque pilule représente la dose nécessaire pour 100 centimètres cubes d'eau. De cette façon, l'excursionniste est dispensé de

toute pesée ou mesure et peut composer instantanément un bain exactement dosé qui servira au développement de plusieurs clichés. Naturellement il est préférable d'effectuer la dissolution de la pilule dans l'eau distillée ou l'eau bouillie, mais, à défaut, on peut très bien faire usage d'eau ordinaire sans autre risque que d'avoir, dans quelques cas, un peu d'opalescence, un précipité de carbonates alcalins. Ce précipité, matière inerte, est sans importance et n'influe pas sur la qualité ou l'activité du révélateur.

Il peut du reste être éliminé par décantation. Cette dernière opération est même indispensable lorsque le révélateur est employé de suite, car elle permet d'extraire les parties durcies à l'air qui forment l'enveloppe de la pilule et qui, un peu moins solubles que la masse intérieure, pourraient s'attacher à la gélatine et provoquer des taches sur le cliché par excès de développement. La solution fournie par les bols-lumen est d'une teinte rosée qui protège la plaque contre le voile pendant son séjour dans le bain.

La forme pilulaire est très agréable pour le transport ; les pilules pouvant être enfermées dans une boîte ou un flacon, l'amateur n'a pas à craindre de voir son bagage taché par le révélateur, comme cela arrive trop fréquemment avec les révélateurs liquides. La masse agglomérée, très serrée, résiste bien à l'humidité, mais elle cède facilement à la pression et, au moment de l'emploi, il suffit d'écraser la pilule entre les doigts pour séparer les parties qui la composent et en activer ainsi la dissolution. Tous ces révélateurs ont pour principe actif le métol ; par conséquent, ils donnent des phototypes très doux et très fouillés.

## MARINE ET COLONIES

**Pour éviter les abordages.** — La Vigie de M. Orecchioni, à laquelle le grand diplôme d'honneur hors concours a été attribué au Congrès international de sauvetage qui s'est réuni à La Rochelle cette année, est fondé sur un principe tout à fait différent des principes sur lesquels reposent les différents appareils de protection antérieurement imaginés. M. Orecchioni s'est inspiré des caractères essentiels de certains crustacés, tels que les langoustes ou les crevettes, dont les qualités de vision sont si restreintes qu'ils ne sauraient éviter des chocs directs violents s'ils n'étaient pourvus de tentacules très longs et très sensibles leur permettant d'explorer les obstacles rencontrés dans leur marche. Comme le dit lui-même l'inventeur, « la vigie joue, par rapport au navire qui en est muni, le rôle des tentacules chez les crustacés, c'est-à-dire le rôle d'avertisseur de heurts ».

Déjà, en 1884, MM. Syllwaschy et Glaser avaient fait breveter un appareil pilote, ayant la forme d'un poisson, mis en mouvement au moyen d'air comprimé envoyé par un tube du bord du navire. Cet appareil, placé à l'avant du navire, à une distance suffisante, de manière que les tentacules se trouvent en avant, signalait électriquement au navire la présence d'un obstacle situé sur sa route. Dans le système de M. Orecchioni, l'avant du navire est muni d'une vedette électrique auto-indicatrice précédant le navire suivant le sens de sa longueur et, par suite de sa vitesse, à une distance variant entre 300 et 500 mètres; la vedette est reliée au corps du navire par deux câbles flexibles que la propulsion de la vigie maintient rigides. Ces câbles conduisent l'énergie électrique fournie par une dynamo génératrice placée à bord à une dynamo réceptrice logée dans le corps de la vigie et transmettent, en outre, par des fils spéciaux, à l'officier de quart, un signal électrique indiquant la présence de tout obstacle, soit émergeant, soit immergé, rencontré par la vigie.

La vigie sous-marine, dont la physionomie générale est celle d'une torpille Whitehead, est constituée par un cylindre de 4 mètres terminé à ses deux extrémités par des cônes d'angles au sommet différents.

La longueur totale est de 7 mètres et le diamètre de 0<sup>m</sup>,50. L'enveloppe de la vigie est en feuille d'aluminium de 5 millimètres d'épaisseur.

Le cône d'avant a une longueur de 1 mètre et renferme l'avertisseur électrique. Les fourches destinées à heurter l'obstacle, sont reliées invariablement à une tige métallique, qui peut glisser dans le sens de l'axe de l'appareil au milieu d'une fente. Ce déplacement de la tige met en

contact les pôles positifs et négatifs des fils de la sonnerie d'alarme située à bord du navire et rompt le courant qui produit la marche avant de la vigie, pour en établir un autre qui fera faire marche arrière à celle-ci jusqu'à ce que l'obstacle soit évité, c'est-à-dire lorsque le navire prévenu aura changé de direction.

On ne peut se servir de l'appareil que par les temps brumeux ou dans des parages dangereux ; on la met à la mer, tout comme un canot, et elle va d'elle-même prendre sa position normale lorsqu'on lui a communiqué l'énergie électrique nécessaire.

## VARIÉTÉS

Une grande agitation se fait, en ce moment autour de la Comédie-Française. La démission retentissante d'un des sociétaires de la maison, l'arrangement qu'elle a pris, à l'instigation du ministre, avec M. Coquelin, servent de prétexte aux furieux assauts que l'on dirige contre elle. On la déclare ruinée ; on proclame sa décadence, sa déchéance artistique. Ces accusations sont fort exagérées. *Les Annales politiques et littéraires* constatent à ce propos que si le défenseur attitré de la Comédie-Française, le regretté Francisque Sarcey, était là, il ramènerait tous ces bruits à de justes proportions. Nous croyons intéressant de reproduire les pages suivantes qu'il écrivit quelques mois avant sa mort. On y retrouvera, sur ce sujet qui lui tenait au cœur, sa sagesse proverbiale et son magistral bon sens.

### La décadence de la Comédie-Française

Je demande à tous ceux qui attaquent sans cesse la Comédie-Française et son organisation, qui cherchent à la ruiner et à la démolir au nom de la liberté... — ah ! ouï, elle en a fait de belles, la liberté des théâtres, parlons-en ! — je leur demande où est le théâtre, je ne dis pas en France, mais en Europe et dans le monde, qui pourrait ainsi varier son affiche, jouer tour à tour de l'ancien et du moderne, des vers et de la prose, et renvoyer le public toujours satisfait, quelquefois charmé !

Eh ! oui, sans doute, il y a, dans cette organisation, des abus, des défaillances, des trous. J'en note moi-même quelques-uns au passage. Je voudrais bien que l'on me montrât, dans quelque genre que ce soit, une administration parfaite. La Comédie-Française n'est pas plus parfaite que les autres ; elle l'est moins, si vous le voulez. Elle a un grand mérite, c'est d'exister. Si on la jette par terre, il sera impossible, soyez-en sûr, de la rebâtir jamais. Il faut donc la garder, sans trop s'inquiéter des petits, ni même des grands abus qu'on y remarque.

C'est un vice ou deux qui font l'honnête homme,

dit le vers-proverbe. Il n'en faut pas trop ; un vice ou deux, rien de plus, tenons-nous-en là. Quelle est l'affaire où il n'y ait pas un cheveu ; l'abus commence à la per-ruque.

Une des querelles les moins sensées que l'on fasse à la Comédie-Française, c'est quand on lui reproche de n'avoir pas d'acteur de premier ordre pour tenir tel ou tel emploi. On ne prend pas garde que le théâtre, j'entends l'art dramatique, suit le mouvement des mœurs, qui vont se renouveler sans cesse. Vous vous plaignez que la Comédie-Française n'ait plus de grands jeunes premiers qui sachent tomber aux genoux d'une femme et lui adresser une déclaration brûlante à la mode de Louis-Philippe. Mais est-ce qu'il y en a maintenant dans le monde, des grands jeunes premiers ? Ils ont passé, comme les chevaliers à jabot et les marquis à talons rouges. Les modèles n'existent plus ; nos jeunes gens parlent aux femmes d'autre façon ; aussi, avez-vous les Le Bargy, les Guitry, les Mayer ; ce sont d'excellents comédiens, qui portent sur la scène les manières, les façons de sentir et de dire de leur temps.

Leur serait-il interdit, pour cela, de reprendre les rôles afférents de l'ancien répertoire ou même de Scribe ou de son école ? Point du tout ; ils les accommoderaient du mieux qu'ils pourraient, et à l'air de leur visage et au goût du public qui les écoute. Ce serait autre chose, et ça pourrait être tout aussi bien. C'est une mauvaise chicane de faire un crime à la Comédie-Française de ne pas trouver ce qui n'existe plus.

C'est comme la grande coquette. Il est clair que la grande coquette s'en va. Il faut garder précieusement celles qu'on possède et qui conservent quelques bribes de la tradition. Car il ne s'en fera plus. Non, vous n'au-

rez plus d'Araminthe, ni de Silvia ; vous n'aurez plus même de Célimène, bien qu'il y ait plus d'éternelle humanité dans la création de Molière que dans celles de Marivaux. Les actrices qui sortent en ce moment du Conservatoire auront peut-être, un jour, la velléité ou l'occasion de s'essayer dans ces rôles. Elles les joueront avec les procédés modernes, avec les procédés appropriés à leur nature et aux mœurs ambiantes.

Tenez ! Il a pris fantaisie, un jour, à M<sup>lle</sup> Bartet de jouer Silvia. M<sup>lle</sup> Bartet est la première comédienne de ce temps ; personne ne joue comme elle Francillon, qui est fille de Dumas ; on peut bien le lui dire, car cette constatation ne saurait porter aucun préjudice à sa renommée : elle n'était pas Silvia, elle ne pouvait pas l'être. Et celles qui viendront après elle, eussent-elles plus de talent qu'elle, ce qui n'est pas probable, ne seront pas plus qu'elle la Silvia de Marivaux.

Est-ce à dire qu'il faille laisser dormir Silvia et les autres dans la poussière du répertoire aboli ? Point du tout. Il faudra renouveler Silvia en faisant, du mieux que l'on pourra, un compromis tel quel entre la tradition et les nécessités de l'art nouveau.

Ce sera un autre théâtre, et voilà tout !

Il faut bien se mettre dans la tête que les vieux emplois n'existent plus en réalité. C'est une survivance, une superstition de l'ancien théâtre. Si l'on créait des emplois à présent, il y en aurait un qui s'appellerait les demi-vierges (les Yahne) ; un autre, les amoureuses fin de siècle (les Bartet, les Réjane) ; un autre, les *struggle for lifeur*, etc. Qui ne voit que ces dénominations ne répondraient qu'à un état précaire et passager de nos mœurs actuelles et qu'il faudrait les changer en 1925 ? Eh bien ! pourquoi voulez-vous que les emplois des siècles précédents imposent encore leurs catégories inflexibles aux artistes d'aujourd'hui ?

Vous n'avez plus Bressant ; vous ne l'aurez plus ; et encore, Bressant était-il déjà plus moderne que Leroux, qui n'était qu'un pâle reflet des Molé du vieux temps. Vous n'avez plus Delaunay, l'amoureux de Musset ; il y a gros à parier que vous ne l'aurez plus. Les hommes de ma génération et des deux ou trois qui ont suivi la mienne auront beau s'écrier : « Ah ! si vous aviez vu Delaunay dans Fortunio ! » Prenez-en votre parti ; vous ne le reverrez plus dans Fortunio ni dans Perdican. Le Bargy, à cette heure, joue Perdican. Ce n'est plus ça ; qu'importe, si c'est quelque chose d'aussi bon ?

Non, certains emplois ne sont plus tenus, à la Comédie-Française. Et encore y aurait-il à faire des réserves sur ce point ; car, grâce à la perpétuité et à la force de la tradition, grâce au grand nom de Molière, qui garde son répertoire jeune et vivant, les emplois sont toujours plus ou moins bien occupés, même ceux qui ont disparu des mœurs contemporaines.

Il n'y a plus de soubrettes dans la vie : vous en avez trois ou quatre, à la Comédie-Française, qui ne sont pas indifférentes. Sans compter qu'on vient d'engager M<sup>lle</sup> Kolb, qui a beaucoup, mais beaucoup de talent. L'emploi des *manteaux* n'existe plus. Peut-être même ce nom dont je me sers vous est-il nouveau, tant il est ancien et démodé. Les rôles à manteaux, ou plus brièvement les manteaux, sont ceux que joue à présent Laugier.

La tradition ne s'en perdra pas, tant qu'il y aura une Comédie-Française. Laugier, qui est un bon comédien, n'est pas, je crois, un artiste de premier ordre. Mais les grands acteurs sont toujours rares. Dans cet emploi, Laugier succède à Thiron et à Barré, qui, chacun dans son genre, étaient des artistes supérieurs. Ils avaient pris la place de Talbot, qui était de second ordre.

Je me souviens que, quand je débutai dans la critique, allant, comme je faisais presque tous les soirs, à la Comédie-Française, j'avais pris en grippe cet excellent Talbot, qui était au moins un comédien convaincu, soigneux, tout imprégné de la tradition, et qui avait le mérite d'adorer son art. Mais j'étais jeune, peu instruit et, par cela même, fort intransigeant. Ça m'ennuyait de le voir, trois ou quatre fois par semaine, abattre ses huit actes : car il jouait souvent dans deux pièces, l'*Avare* et le *Malade imaginaire*, par exemple, le même soir. J'exprimais mon chagrin sans mesure et sans justice, m'étonnant qu'un emploi à la Comédie-Française fût tenu de façon si médiocre. Oh ! mon Dieu ! oui, j'ai dit, en mon temps, toutes les bêtises que je

retrouve aujourd'hui sous la plume de mes jeunes confrères. A mesure que j'ai vu davantage, mieux appris et plus réfléchi, je suis devenu plus indulgent : autant leur en pend à l'oreille.

Guillard, qui était, en ce temps-là, le bras droit des directeurs et l'un des hommes qui savaient le mieux l'histoire du théâtre, me rappelait à la modération et me disait :

— Savez-vous un autre acteur, en ce moment, qui tiendrait mieux l'emploi ? Pouvez-vous l'indiquer ? Il faut que les emplois soient occupés, puisque l'on continue à jouer les pièces où ils ont leur place. Ils le sont tantôt par un grand artiste et tantôt par un acteur suffisant, qui est le chaînon de la tradition. Avant Talbot, nous avions le père Provost, qui était un comédien supérieur. Provost succédait à Grandmesnil, qui fut, en son temps, une médiocrité honorable. Il a bien fallu que les contemporains s'en contentassent : il n'y en avait pas d'autre. Si l'on vous écoutait et que l'on proscrivait les Talbot et les Grandmesnil, il y aurait de larges solutions de continuité ; que deviendrait alors la perpétuité de la tradition ? que deviendrait la Comédie-Française ?

Ainsi me parlait cet homme sage, et l'expérience m'a prouvé qu'il avait cent fois raison.

Gardons la Comédie-Française.

Gardons le Conservatoire.

Francisque SARCEY.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

AVIS

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le 10 octobre 1899, enregistré, confirmé par un acte reçu par le même notaire, le 27 novembre courant, M. François Rinjoux, propriétaire et hôtelier, demeurant à Monaco, a vendu à M. Etienne-David Allio, cafetier, demeurant à Monaco, rue du Portier, le fonds de commerce de cafetier-limonadier qu'il exploitait à Monaco, quartier des Bas-Moulins, rue du Portier, ayant pour enseigne Café d'Europe, en ce non compris le titre de Café d'Europe, qui est attaché à l'immeuble.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au domicile à cet effet élu, en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, sise à Monaco, rue du Tribunal, n° 2, dans le délai de huit jours, à peine de forclusion.

L. VALENTIN.

AVIS

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco, le 18 novembre 1899, M. Jean Masino a acquis de son frère M. Etienne Masino la moitié du fonds de commerce de tapissier, marchand de meubles que celui-ci exploite à l'angle des rues Grimaldi et Sainte-Suzanne, et qu'ils exploiteront désormais en commun.

AVIS

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco, le 28 octobre 1899, M. Maurice André, restaurateur à Monte Carlo, a vendu le fonds de Café-Restaurant de Genève à M. Jean-Marie Martin.

Oppositions dans la huitaine entre les mains de M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, du Milieu, 30

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le lundi 4 décembre 1899, à 9 heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, à la salle de vente Cursi, sise à Monaco, boulevard Charles III, n° 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, bijoux et argenterie consistant en : montre, bracelets, bagues et broches en or, service hors-d'œuvre, cuillères à café, cafetière en argent, réchauds, plats et service de

table, marque Christophle, pendule, lits en fer, lingerie, effets d'habillement, etc., etc.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, en date du 6 octobre 1899, dûment enregistrée.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Charles TOBON.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 19 au 26 Novembre 1899

BEAULIEU, y. à voil. Miss-Marie, fr., c. Ferri,	sur lest.
VILLEFRANCHE, y. à vap. Pogon, autr., c. Gierolimig,	id.
NEWCASTLE, vapeur, Earsdon, angl., c. Arthur,	houille.
CARDIFF, vapeur, Neptunus, suédois, c. Andersson,	id.
VILLEFRANCHE, bal. S. Ciro Medico, ital., c. Salvator,	charbon.
PORTO ERCOLE, b. Angelo Padre, it., c. De Dominic,	id.
SAINT-TROPEZ, b. Deux-Frères, fr. c. J. Courbon,	bois.
Id. b. Vengeur, fr., c. Toscano,	sable.
CANNES, b. Monte Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. Louise-Auguste, fr., c. Gandillet,	id.

Départs du 19 au 26 Novembre

MENTON, y. à vapeur Pogon, autr., c. Gierolimig,	sur lest.
CANNES, b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
Id. b. Indus, fr. c. Tassis,	id.
Id. b. Ville-de-Monaco, fr., c. Bianchy,	id.
SAINT-TROPEZ, b. La Paix, fr. c. Aune,	id.

Le THÉÂTRE avec ses magnifiques primes en couleurs — les portraits de M<sup>lle</sup> Flahaut, de l'Opéra ; de M<sup>lle</sup> Henriot, de la Comédie-Française, et de M<sup>lle</sup> Anil, du Vaudeville — apporte en novembre un compte-rendu vraiment complet de toutes les nouveautés de la rentrée : La Dame de Montsoreau, Robinson Crusoe, le Pape et l'Empereur. Plaisir d'amour, Tristan et Yseult ; cinquante-huit gravures montrant les scènes principales, les détails de costumes, les aspects des physionomies, le geste même surpris et fixé par l'instantané ; ainsi est-il pour Jean Coquelin dans le rôle de Gorenflot dont le jeu dans le 6<sup>e</sup> tableau de la Dame de Montsoreau est étudié en neuf portraits documentaires formant à eux seuls un véritable chef-d'œuvre.

La deuxième année du Théâtre n'attend pour être complète que le numéro de Noël qui réserve d'amples surprises aux abonnés. Le volume va bientôt paraître et il aura un succès égal à celui de l'an dernier.

Prix du numéro : 2 francs

LE SANITA

Produit de la tourbe pasteurisante — absorbant — désodorisant — se recommandant uniquement de l'hygiène.

Employé officiellement, par les fournisseurs de l'armée et des hôpitaux (30 médailles d'or et d'argent, diplôme d'honneur — hors concours).

S'emploie avec un succès sans pareil pour l'Enfance ; en feutres, langes, etc. Pour l'Adolescence et l'âge mûr ; en gilets, plastrons, maillots, caleçons, chaussettes, jupons, etc. Le docteur Salivas de Paris écrit :

Le Sanita est l'idéal des tissus de corps ; il tue les micro-organismes, laisse insensiblement évaporer l'eau, n'irrite jamais l'épiderme tout en mettant le corps à l'abri des refroidissements par une électrisation artificielle.

Le Sanita, en langes et feutres, maintient les bébés en état permanent de propreté et d'aseptie, supprimant par l'absorption l'odeur de l'urine et des déjections et le refroidissement du corps.

M. G. de Lafreté (spécialiste distingué) le 9 juillet dernier écrit dans l'Echo de Paris pour les gens de sport.

Je puis certifier que tous les tissus Sanita sont chauds et absorbants. Par 25°, la sensation du gilet sur la peau n'est pas perceptible alors que par 8 ou 10° on se sent suffisamment couvert.

Le Sanita qui remplit l'emploi d'éponge, de la sueur, est en plus désodorisant ; 8 jours d'excursion à bicyclette laisse son tissu sans odeur et sans humidité.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moy. venue	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
20	758.6	58.2	57.5	57.6	58.2	15.2	17.5	16.2	14.2	13.5	68	S.-O. léger	Beau
21	61.6	61.6	62.2	62.7	63.2	14.8	17.2	16.4	14.8	14.3	79	—	—
22	64.7	64.7	65.2	65.4	66.3	15.2	17.2	16.2	14.2	13.6	75	N.-E. léger	Variable
23	68.3	68.3	68.2	68.4	68.6	14.5	16.8	15.5	13.6	13.4	75	—	Beau
24	68.3	67.5	66.8	66.9	67.2	14.2	16.2	15.2	13.6	13.2	80	S.-O. faible	—
25	67.2	67.2	66.5	67.3	67.8	13.2	16.2	15.2	13.2	12.6	81	N.-E. léger	—
26	69.5	69.2	69.2	69.2	69.6	13.5	16.5	16.2	14.2	13.8	78	—	—
DATES		20	21	22	23	24	25	26					
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	17.5	17.5	18.2	17.2	16.2	16.2	17.2				
		Minima	13.2	13.2	13.6	12.7	12.5	12.2					

Pluie tombée : 0<sup>mm</sup> 0

LE SANITA

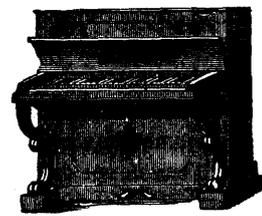
Tous les tissus et produits : LE SANITA à la Tourbe Pasteurisante : Gilets, Caleçons. Chaussettes, Feutres, etc. En vente chez M. Bernard TREGLIA, Au Bon Marché, 12, rue Caroline, MONACO.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE



PIANOS NEUFS, de toutes marques, payables en 3 ans, à partir de 25 fr. par mois.

Alexandre KUNZ

Fournisseur de S. A. S. M<sup>te</sup> le Prince de Monaco et du Casino de Monte Carlo

Monte Carlo, boulevard des Moulins, maison Jungmann  
Succursale à la Condamine : 15, rue Louis

GRAND BAZAR  
MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala  
IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo ; elle est renommée pour ses articles de luxe en ombrelles. Les grandes dames habitant la Principauté et le Littoral l'honorent chaque saison de leur présence et y font de nombreux achats. Elles y trouveront cette année des merveilles de nouveauté vendues à des prix défiant toute concurrence. Citons particulièrement les objets de maroquinerie, de jeux de salon ; papeterie, articles de voyage, parfumerie, grandes roulettes de précision.

PRIX FIXE

English spoken — Man spricht deutsch

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIQUE MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouté

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

Imprimerie de Monaco — 1899